

**REPONSE DE MONSIEUR BERNARD JEANMET-PERALTA
MAIRE DE LA VILLE DE MANOSQUE DEPUIS LE 23 MARS 2001
AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE MANOSQUE**

1- LE CONSTAT DES DYSFONCTIONNEMENTS

Depuis le 23 mars 2001, la nouvelle équipe municipale a constaté les cinq premières grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés concernant la gestion de notre Ville :

- 1°) une situation de surendettement
- 2°) des charges de personnel trop importantes pour une ville de 20 000 habitants
- 3°) une organisation défailante
- 4°) une intercommunalité et une solidarité externe inexistantes
- 5°) une pression fiscale trop importante

Cette situation particulièrement difficile nous a amenés à réagir fermement sur 2 grandes mesures qui nous semblent essentielles, d'une part, au regard de la rigueur budgétaire et d'autre part, pour mettre en œuvre une réorganisation interne des services et construire pour l'avenir une organisation externe ouverte aux coopérations intercommunales et partenariales.

2- LES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS AVRIL 2001

A- La rigueur budgétaire

Après analyse des postes budgétaires, nous avons mis en œuvre certaines mesures urgentes d'arrêt de la commande publique.

L'objectif a été de se concentrer sur les dépenses essentielles voire indispensables.

↳ pour ce qui concerne le fonctionnement

Lors de l'élaboration du B.P. 2001, certaines dépenses ont été sous estimées, soit volontairement, ou par négligence afin de présenter un équilibre budgétaire malheureusement virtuel.

Ainsi, plus de 5 150 000 francs de dépenses n'ont pas été prises en compte en particulier pour ce qui concerne les charges de :

- Eau	600 000 F
- Electricité	50 000 F
- Ordures Ménagères	2 357 000 F
- SMIGTED Dechetterie	345 000 F
- Assurances	70 000 F
- Téléphone	60 000 F
- Manoval	510 000 F
- Eclairage public	800 000 F
- Culture	360 000 F

Les dépenses de fonctionnement ont été rééquilibrées par virement de crédit en arrêtant d'une façon draconienne différentes commandes et engagements de dépenses jugés non indispensables.

Un suivi permanent des engagements a été mis en place par les élus, la Direction Générale et la Direction des Finances.

↳ **pour ce qui concerne les Investissements**

L'objectif poursuivi est de lutter contre le surendettement. Des choix difficiles ont été opérés pour supprimer, arrêter, différer plusieurs programmes d'investissements importants.

Vous constaterez, lors du vote du B.S. 2001, que le Conseil Municipal a décidé de supprimer 46 265 450 francs de dépenses d'investissement représentant sur les reports du C.A. 2000 une diminution de 15 625 090 francs, et sur le budget de l'exercice 2001 une annulation de 30 640 360 francs.

Bien que nous ayons réalisé cette importante suppression de crédits de dépenses, la Ville de Manosque sera dans l'obligation de réaliser près de 33 000 000 francs d'emprunts pour clôturer les programmes engagés 2000 et environ 12 000 000 francs d'emprunts pour clôturer les programmes engagés 2001.

Cette situation est fort dommageable, mais la collectivité est contrainte de financer des dépenses engagées de travaux en cours d'achèvement représentés symboliquement par de grands équipements :

- la maison de la solidarité
- la villa Paradis
- les travaux de l'Hôtel de Ville
- certains chantiers de voirie
- troisième stade de sport

C'est la raison pour laquelle nous avons recherché à récupérer divers fonds propres par la mise en vente d'actifs importants. En effet, deux opérations sont en cours :

- la vente de l'Hôtel des Impôts représentant 6 910 000 francs
- la vente des terrains du champ de foire en Z.I. St Joseph estimée à plus de 4 000 000 Frs.

B- REORGANISATION INTERNE ET EXTERNE

1°) La réorganisation interne des services

Quatre opérations sont lancées :

♦ Mise en place d'un nouvel organigramme. Celui-ci est basé sur la responsabilisation des chefs de services.

♦ Renégociation de l'accord ARTT

Après étude de cet accord qui avait été passé en septembre 2000, nous nous sommes aperçus que le temps de travail annualisé du personnel représentait 1 512 heures.

La renégociation est actuellement finalisée. L'objectif a été d'atteindre un temps annualisé de 1 580 heures.

- ♦ Mise en œuvre d'une politique de management et gestion du personnel plus dynamique.

Les études et réflexions sont lancées pour remotiver les personnels dans leur situation de travail.

Il est prévu de réviser :

- le régime indemnitaire
- le système d'avancement (choix ancienneté maximum ou minimum)

Une attention particulière sera portée sur le remplacement de personnel (départ en retraite, mutation...). Aujourd'hui, cinq postes de titulaires ont été pourvus par mutation interne sans faire appel aux recrutements extérieurs.

- ♦ Elaboration d'un guide des procédures, création des projets de service et recherche de financements.

Le but est de responsabiliser le personnel sur certaines procédures en particulier les marchés, la commande publique, les engagements, le contrôle de gestion.

2°) La réorganisation et structuration externes

Animée par le développement économique, notre action s'est concentrée sur trois orientations :

- Réactivation du SIEP

A l'occasion de la mise en révision du schéma directeur, plusieurs réunions d'élus ont permis de lancer l'idée de travailler ensemble pour la création d'une Communauté de Communes.

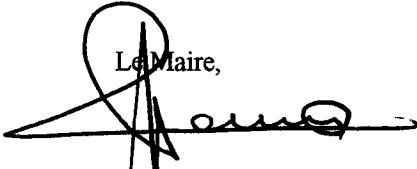
- La coopération intercommunale

L'orientation est de créer une Communauté de Communes fortement orientée sur le développement économique, industriel et touristique animée par les pôles que représentent les communes de Manosque et Gréoux-les-Bains.

L'ensemble des communes de notre bassin de vie est invitée à participer à la création de la future communauté. Le projet est en gestation, l'objectif est de proposer aux services de l'Etat cette organisation dans le courant du premier semestre 2002.

- Développement du partenariat

La Commune de Manosque s'investit à multiplier les partenariats (Région, Département, Pays). Cette démarche a d'ores et déjà porté ses fruits dans la programmation du "Contrat Montagne" et réseau de villes où notre coopération avec le Pays de Haute-Provence est déterminante. Plus de 5 000 000 francs sur Manosque ont été sollicités comme soutien financier au travers du Contrat Montagne.

Le Maire,

Bernard JEANMET-PERALTA.